

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTE

Département de la Haute Saône

DECISION DU PRESIDENT N° 2020-07 Au titre de l'Ordonnance du 01 avril 2020

Objet : Modification du signataire de la convention – délibération 2020-060

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Comté

Les membres du Bureau : Anthony Marie/ Georges Bardot/ Alain Grillot/ Gaston Vilminot/ Marie Odile Hagemann/ Thierry Bordot/ Michel Désiré/ Henri de Mailliard/ Jean Claude Tramesel/ Denise Laurent

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 01 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics afin de faire face à l'épidémie du covid-19

Vu la délibération 2020-060 en date du 11 mars 2020

Considérant le caractère erroné du signataire de la convention financière reversement CET dans le cadre d'une mutation de l'agent MAXANT Camille au 23 mars 2020

DECIDE

Article 1 :

Le signataire de la convention financière pour reversement CET dans le cadre d'une mutation est la Mairie de Gérardmer en lieu et place du CCAS de Gérardmer.

Article 2 :

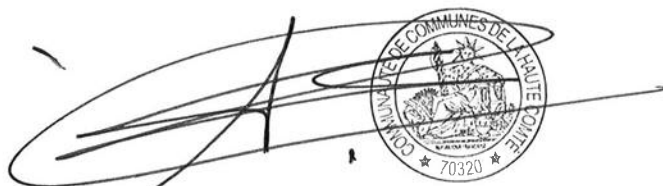
Cette décision sera communiquée sans délai aux conseillers communautaires et aux conseils municipaux

Compte tenu de la situation d'urgence, cette décision est rendue exécutoire par :

- La transmission en Préfecture en date du 04 juin 2020
- La mise en ligne sur le site internet de la CCHC le 04 juin 2020

A Corbenay, le 27 mai 2020

Le Président
Anthony MARIE

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Anthony Marie', written over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTE' around the top edge and '70320' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure on horseback. The signature is written in a cursive style, with several loops and a long horizontal stroke extending to the right.